

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil quatorze le **8 SEPTEMBRE** à 20 Heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de VOULEME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur GALLAIS Raymond, Maire.

Date de Convocation : 01/09/2014

PRESENTS : GALLAIS R, BEAUDIN C, BASTIER E, BERGERON L, MINOT P

NEVEUX B, SINGEOT B, THENAUD I PACTON P, Mr FONTENEAU A.

EXCUSEE : GOUMAIN P

SECRETAIRE : SINGEOT B.

Nombre de Conseillers :11 Présents : 10 VOTANTS : 10

1 ère Délibération

DEMANDE DE SUBVENTION AU TIRE DU FSID

POUR ACHAT D'UNE FAUCHEUSE –DEBROUSSAILLEUSE

Il est présenté au Conseil Municipal le projet d'achat d'une faucheuse-débroussailleuse à bras articulé.

Au vu du document chiffré, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✓ décide à l'unanimité de réaliser cet achat d'un montant de 39 667 € H.T,
- ✓ sollicite la subvention octroyée par le Conseil Général au titre du fonds de soutien et d'investissement départemental (FSID),
- ✓ et prend l'engagement de financer la partie de l'achat restant à la charge de la Collectivité par autofinancement.

2 ème Délibération

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la liste des contribuables qui doivent siéger à la Commission Communale des impôts directs pendant la durée du mandat du conseil municipal élu en Mars 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la liste présentée ci-jointe :

<u>COMMISSAIRES TITULAIRES</u>	<u>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</u>
Mr BASTIER Eric	Mme BELAIR Marie-Noëlle
Mme BONNIN Monique	Mr CLERC Jean-Claude
Mr BEAUDIN Claude	Mme GOUMAIN Nicole
Mme SINGEOT Béatrice	Mme NEVEU Blandine
Mr FAIDY Gérard	Mr THENAULT Régis
M PINGAULT Gérard	Mr PAILLET Eric

3^{ème} Délibération

REHABILITATION STATION EPURATION DE NIEUILLET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre du 8 et 9 Juin 2014. En effet suite au violent orage qui s'est abattu sur la commune une importante coulée de boue à complètement recouvert le système d'infiltration de la station. Celle-ci est maintenant polluée, elle nécessite une remise en état. Un devis a été demandé.

Au vu du document chiffré, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Retient le devis présenté par l'entreprise BARRE et décide à l'unanimité de réaliser ce projet d'un montant de 32 923€ H.T,**
- **dépose une demande dans le cadre du programme d'aide au développement des Communes (PADC), mis en œuvre pour la période 2012-2014,**
- **et prend l'engagement de financer la partie des travaux restant à la charge de la collectivité par autofinancement.**

4^{ème} Délibération

VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune doit acquérir une élagueuse et qu'au budget 2014 les montant prévus sont insuffisants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de procéder aux virements suivants :

	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	ARTICLE	SOMME	ARTICLE	SOMME
Travaux Voirie-Réseaux	2151-117	10 000		
Acquisition matériel de voirie (élagueuse)			21578-116	10 000

QUESTIONS DIVERSES :

1. SOCOTEC : Le Conseil autorise le maire à signer la convention pour les vérifications périodiques réglementaires des installations électriques des bâtiments communaux.
2. Ateliers municipaux : Le Conseil retient le devis de l'entreprise MAGNE pour le changement de deux portes des ateliers municipaux.
3. DAEE : Le maire informe le Conseil sur les différents points abordés lors de l'entretien qu'il a eu avec M. ROCHER, nouveau technicien local et M. BLANC.
4. Salle des fêtes : Il est nécessaire d'actualiser le règlement de la salle. Accord du Conseil.
5. SDIS : Le Conseil prend connaissance du projet de schéma communal de défense extérieure contre l'incendie du 26/08/2014 établi par le SDIS. Etude en cours.
6. GROUPAMA : Le contrat d'assurance a été revu avec M. BONNET de Groupama pour une période de 5 ans.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus et ont signé tous les membres présents

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Membres du Conseil Municipal